

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Convocation adressée le 20 novembre 2025

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH

Absents excusés : Tristan DEBRAY, Luc SEGUIN, Florence VERNEY-CARRON

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration :

Cédric VAN STYVENDAEL pouvoir à Richard MARION

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGER

Délibération n° 2025-32

Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional,

Labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) par le Ministère de la culture, le Conservatoire de Lyon reçoit annuellement une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette aide au fonctionnement s'est élevée à 221 000 € en 2025, soit une baisse de 15% par rapport à la subvention versée au titre de 2024.

La confirmation de cette baisse initiée depuis 2016 est intervenue alors que les missions du Conservatoire se sont étoffées par l'agrément en 2019 puis le renouvellement en 2025 l'autorisant, en complément de sa labellisation, à mettre en place des cursus préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Le syndicat mixte formule auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la demande que la subvention de fonctionnement tienne compte de la place importante prise par ce dispositif dans l'offre pédagogique du Conservatoire de Lyon, soit une demande renouvelée à hauteur de 300 000 €.

Aussi, il est demandé de pouvoir déposer une demande de subvention au titre de « Aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France » pour 2025 à hauteur de 39 000€, représentant 71 % du projet « Musique, santé et handicap » financé à ce jour en propre par le CRR et permettant les 6 actions suivantes :

- Ruche à musique,
- Ateliers intégratifs en lien avec Lethé Musical,
- Cycle de concerts en EHPAD,
- Concert caritatif au profit de Sésame Autisme,
- Pôle Soutien, écoute, santé des artistes en milieu étudiant,
- Actions de formations en santé mentale et accueil d'élèves en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes la demande d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 000 € au titre de l'année 2026 ;
- DECIDE que la recette correspondante sera inscrite au budget 2026, chapitre 74 dotations et participations ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour la demande d'une subvention du projet « Musique, santé et handicap » à hauteur de 39 000 € au titre de l'année 2025 ;
- DECIDE que la recette correspondante sera inscrite au budget 2025, chapitre 74 dotations et participations ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de tous les documents afférents à ces demandes.

Le Président,

Patrick ODIARD

